

Le salaire minimal ne menace pas le partenariat social

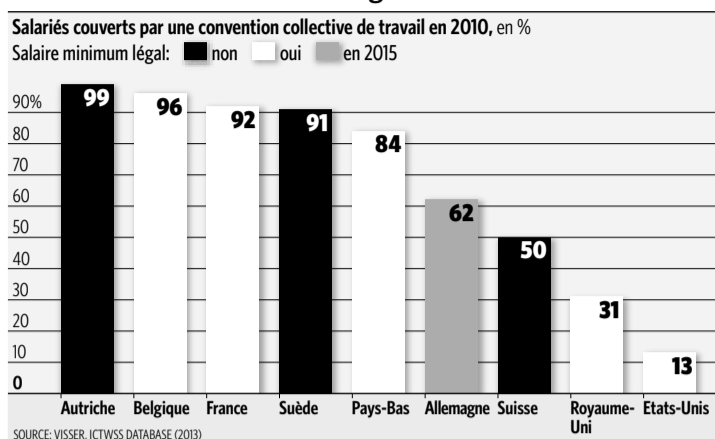


Daniel Oesch

La Suisse s'apprête à voter sur le salaire minimum, le 18 mai prochain. Un enjeu majeur de cette votation concerne les conséquences d'un salaire étatique sur le partenariat social. Les représentants patronaux craignent un affaiblissement du partenariat social dont la vitalité contribuerait, selon eux, au succès du modèle suisse. Comme l'Etat fédéral intervient peu dans les relations de travail, les partenaires sociaux s'accordent sur des solutions taillées sur mesure, branche par branche. Un code de travail libéral serait ainsi une précondition pour un partenariat social fort. Cet argument sonne bien. L'inconvénient est qu'il ne correspond en rien à la réalité.

Certes, les partenaires sociaux et les conventions collectives du travail (CCT) sont importants dans une série de branches, notamment dans la construction et les chemins de fer, la poste ou l'industrie horlogère. Cependant, les CCT ne jouent, en Suisse, aucun rôle dans de nombreux autres domaines, tels que le transport routier ou l'agriculture, les magasins de vêtements et de chaussures, les assu-

La Suisse dans les derniers rangs



rances ou les centres d'appel. En effet, seule la moitié des salariés en Suisse sont couverts par une CCT – et seulement 40% bénéficient d'une CCT avec des salaires minimaux. Par conséquent, les salaires sont établis, pour 60% des travailleurs, sans négociations collectives et sans partenariat social.

Avec ce bas taux de couverture, la Suisse se retrouve sur les derniers rangs en comparaison internationale. Dans d'autres petits pays riches comme l'Autriche, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas ou la Suède, plus de 80% des travailleurs sont couverts par une CCT. Contrairement à une idée répandue, on retrouve dans ces pays à la fois un partenariat social plus étoffé et un code de travail plus strict en matière de temps de travail ou de protection contre le li-

ancement. Dans le monde occidental, seuls les pays anglo-saxons attribuent moins d'importance au partenariat social que la Suisse.

Dans quelle mesure le partenariat social influe-t-il sur l'existence d'un salaire minimum étatique? Dans un premier groupe de pays, le taux de couverture des CCT est élevé, dépassant les 85%, et les gouvernements ne fixent pas de salaires minimaux. Les syndicats, assez puissants pour les négocier directement avec les employeurs, n'en veulent pas. C'est notamment le cas des pays scandinaves. Dans un deuxième groupe, incluant la Belgique, la France et les Pays-Bas, un taux de couverture supérieur à 80% coexiste avec un salaire minimum légal. Dans un troisième groupe, le taux de couverture est plus bas et ne dépasse pas les 50 à

60 pour cent. L'Etat y comble les lacunes laissées par les CCT en établissant un salaire minimum. Ce groupe comprend, outre les Etats-Unis, plusieurs pays qui ont répondu à l'érosion des conventions collectives en introduisant récemment un salaire minimum: le Royaume-Uni en 1999, l'Irlande en 2000, plus l'Allemagne dès 2015. Enfin, comme d'habitude plutôt seule, la Suisse se distingue avec un taux de couverture bas (50%), mais sans salaire minimum légal.

Il existe donc une divergence curieuse entre le discours helvétique d'un partenariat social fort, et la réalité statistique d'un taux de couverture avec CCT qui est parmi

Les CCT ne furent pas introduites par des partenaires sociaux éclairés, mais sont le résultat de conflits longs et acharnés

les plus bas au niveau international. En soi, il n'est pas surprenant que la Suisse ait un taux de couverture modeste. Au cours du XXe siècle, le mouvement ouvrier et la gauche politique n'y ont jamais atteint la même influence que dans les autres pays de l'Europe de l'Ouest. Divisés par des clivages de langue, de confession et de nationalité, les ouvriers en

Suisse ont été mobilisés, dans une moindre mesure, par le conflit de classes que dans nos pays voisins.

Les rapports de pouvoir sont ainsi cruciaux pour expliquer la force du partenariat social. Où la gauche syndicale était puissante, les conventions collectives se sont fortement développées – en Autriche ou en Suède, mais pas aux Etats-Unis ou en Suisse. Ce constat éclaire également l'histoire suisse. Car en écoutant les éloges que les patrons font du partenariat social, on pourrait oublier que les CCT ont été introduites en Suisse à la suite de deux vagues de grèves – en 1918-1922 et 1945-1949 – et contre la forte résistance des employeurs. La Suisse n'a pas toujours été un havre de la paix sociale. Dans les années d'avant et d'après la Première Guerre mondiale, les grèves étaient – en proportion – aussi fréquentes en Suisse qu'en Allemagne et plus fréquentes qu'en France. Le professeur d'histoire bernois Erich Gruner décrivait une «guerre économique interne» avant 1914, qui poussait les employeurs à s'organiser en associations patronales. Seule la signature de nombreuses CCT, entre 1945 et 1949 et le début de la haute conjoncture, ont amené la paix sociale dans nos contrées.

Sans ce rappel, il est difficile de comprendre le partenariat social en Suisse. Les CCT ne furent pas introduites par des partenaires sociaux éclairés, soucieux de l'intérêt général et attachés à l'autogestion.

Elles sont bien davantage la réponse à des conflits de travail longs et acharnés. Ce fut bien malgré eux que les employeurs convinrent de limiter leur propre marge de manœuvre en signant des CCT. Et encore aujourd'hui, les employeurs qui ont réussi à ne pas être liés par une CCT font tout pour que cet état perdure.

Deux raisons suggèrent ainsi que le partenariat social suisse ne sera pas bouleversé par la votation sur le salaire minimum. D'abord, les employeurs ne signent des CCT que dans les branches où il paraît coûteux – en termes d'agitation – de ne pas le faire: dans la construction et les transports publics, mais pas dans les maraîchages et les grands magasins. Puis, le partenariat social ne se limite de loin pas à la seule question d'un salaire minimum. Les CCT de l'industrie des machines et de la construction comptent 72 et 144 pages respectivement – avec des dispositions sur des sujets variés tels le temps de travail, la formation ou la prévoyance professionnelle.

On peut trouver des arguments pour ou contre l'introduction d'un salaire minimum en Suisse. Mais ce n'est pas au nom du partenariat social qu'il faut craindre cette proposition.

Professeur à l'Institut des sciences sociales de l'Université de Lausanne et au Pôle de recherche national Lives

Pas d'ogives en Ukraine? Tant mieux



Gareth Evans

Un argument très répandu voudrait que l'Ukraine ne connaisse pas les difficultés qu'elle vit actuellement si elle avait conservé son arsenal important d'armes nucléaires à la fin de la Guerre froide. Cette affirmation a des conséquences politiques dangereuses et ne doit pas rester incontestée.

Même si, en surface, l'argument reste plausible, il ne résiste pas à l'examen des faits dont nous disposons sur la façon dont les Etats se comportent. Les armes nucléaires n'ont tout simplement pas les effets dissuasifs que le commun des mortels leur attribue, que le contexte soit d'empêcher la guerre entre deux grandes puissances nucléaires ou de protéger les Etats plus faibles contre les attaques conventionnelles.

La théorie veut que l'équilibre de la terreur nucléaire entre les Etats-Unis et l'Union soviétique est ce qui aurait maintenu la paix tout au long de la Guerre froide, et aurait ainsi joué un rôle important pour refroidir les ardeurs d'autres belligérants éventuels (notamment entre l'Inde et le Pakistan, entre l'Inde et la Chine ainsi qu'entre les Etats-Unis et la Chine). Cette théorie n'est toutefois pas aussi fondée qu'elle n'y paraît. Dans toute la période de la Guerre froide, aucun événement ne peut venir confirmer l'hypothèse que l'Union soviétique ou les Etats-Unis auraient été empêchés d'intervenir militairement par crainte de l'arsenal nucléaire de l'autre camp.

Le fait de savoir qu'un adversaire détient des armes suprêmes de destruction (comme les armes chimiques et biologiques avant 1939) aurait empêché, dans le passé, la guerre entre les grandes puissances. Mais les expériences de destruction massive des villes ou l'éventualité de décès civils de masse n'ont pourtant pas fait reculer les instances du Japon, même après les bombardements atomiques d'Hi-

roshima et de Nagasaki. Il existe maintenant des preuves historiques sérieuses que la cause principale qui a mené le Japon à la reddition n'était pas due aux attaques nucléaires, mais plutôt à la déclaration de guerre de l'Union soviétique plus tard dans la même semaine.

Mais si ce n'est pas le désarmement nucléaire qui a préservé la «longue période de paix» depuis 1945, qu'elle en est donc la raison? Une autre explication plausible serait simplement que les grandes puissances se sont rendu compte qu'après l'expérience de la Seconde Guerre mondiale (et tous les progrès technologiques rapides qui ont suivi), les ravages infligés par toute guerre seraient d'une horreur telle qu'ils dépasseraient de beaucoup tout avantage éventuel.

Corée, Vietnam, Kippour, Golfe... aucun de ces conflits n'a été empêché par crainte d'une intervention nucléaire

Qu'en est-il de la notion, plus proche de la situation actuelle de l'Ukraine, selon laquelle les armes nucléaires servent d'égalisateur stratégique, un élément nécessaire pour compenser les forces et équipements militaires conventionnels inférieurs? Evidemment, la Corée du Nord estime que la possession d'un nombre même minime d'ogives nucléaires constitue un facteur dissuasif contre toute menace au régime. Les exemples de la Serbie en 1999, de l'Irak en 2003 et de la Libye en 2011 sont là pour en témoigner.

Pourtant, des armements dont l'utilisation serait manifestement suicidaire ne constituent pas en fin de compte une dissuasion très crédible. Ces armes ne pourront arrêter le genre de dérive que nous voyons maintenant en Ukraine, car les risques liés à leur utilisation délibérée sont tout simplement trop élevés. Dans ce genre de confrontation, les deux camps sont très conscients de cet état de fait.

Vladimir Poutine sait que l'Ukraine n'oserait pas utiliser

l'arme atomique contre Moscou, pas plus que les Etats-Unis, pour répliquer à l'envoi de chars d'assaut en Crimée ou même à Dnipropetrovsk.

Les armes nucléaires ne sont pas les instruments de stabilité présusés. Peut-être est-ce parce que l'échelle de destruction des armes nucléaires à des fins militaires est pratiquement impensable dans presque tous les scénarios. C'est sans doute ce tabou éthique qui gêne justement le secrétaire d'Etat des Etats-Unis John Foster Dulles lorsqu'il déclarait que, si les Etats-Unis avaient eu recours aux armes nucléaires en Corée, au Vietnam ou pour défendre Taïwan contre la Chine, «en eût été fait de la réputation internationale actuelle des Etats-Unis».

Quelle qu'en soit la cause, des conflits ont souvent éclaté dans lesquels les armes nucléaires auraient pu jouer un rôle mais où rien de tel n'est arrivé. Il suffit de consulter la longue liste de conflits dans lesquels des puissances sans arsenal nucléaire ont attaqué directement des puissances nucléaires ou qui n'ont pas été dissuadées par l'éventualité d'une intervention nucléaire: la guerre de Corée, la guerre du Vietnam, la guerre du Kippour, la guerre des Malouines, les deux guerres en Afghanistan depuis les années 1970 et la guerre du Golfe.

Il y a aussi des cas où les deux camps sont dotés d'armes nucléaires, un fait qui, au lieu de servir de facteur contraignant, a donné l'occasion à l'un des camps de se lancer dans des interventions militaires de petite échelle sans crainte sérieuse de réplique nucléaire, les enjeux d'une telle réaction étant trop élevés. Rappelons-nous la guerre de Kargil entre le Pakistan et l'Inde en 1999.

Il existe un nombre substantiel de données empiriques ainsi qu'anecdotiques qui viennent étayer les publications traitant du «paradoxe de la stabilité/instabilité», une notion voulant que ce qui semble être un équilibre stable de dissuasion nucléaire incite à plus de violence. L'éternel credo conservateur est que «l'absence d'armes nucléaires réduit les risques de guerre conventionnelle dans le monde». Il est pourtant plus probable que c'est

justement la présence d'armes nucléaires qui a diminué le coût de ce type de conflits.

Une chose est certaine, c'est que la présence d'armes nucléaires en Ukraine aurait ajouté ceci à la situation actuelle: le risque immense de se précipiter dans une catastrophe par accident, erreur de calcul, problème de système informatique ou sabotage. Même ceux qui croient dur comme fer à l'effet de dissuasion nucléaire sont forcés de constater qu'elle constitue un fondement extrêmement fragile au maintien de la paix.

On ne peut tout simplement présumer que la rationalité sereine en question prévaudra toujours dans le théâtre des événements extrêmement tendus d'une crise en temps réel. Il n'est pas non plus possible d'exclure hors de tout doute la possibilité d'erreurs humaines ou techniques où des événements anodins sont interprétés comme des menaces (comme en 1995, lorsque le président russe Boris Eltsine a dû donné l'ordre d'intercepter immédiatement un missile de l'OTAN détecté sur le territoire russe, qui en fait était une fusée lancée par la Norvège à des fins scientifiques).

Il existe également de nombreux risques de malentendus (aggravés par la complexité actuelle des armes cybernétiques) ainsi que d'une erreur intrinsèque de systèmes. La consultation des archives des années de Guerre froide révèle que le monde a frôlé la catastrophe à maintes reprises, beaucoup plus qu'on ne l'estimait à l'époque. Et les rapports récurrents de défaillances en matière de sécurité et de problèmes aigus de moral des troupes dans les sites de missiles américains constituent aujourd'hui un autre facteur alarmant qui rend la situation encore plus préoccupante.

Les chantages des armes nucléaires semblent avoir un appétit insatiable pour les arguments fallacieux. Les arguments que nous avons entendus dans le contexte de l'Ukraine laissent croire que leur diète ne s'est pas améliorée.

Ancien ministre des Affaires étrangères de l'Australie
© Project Syndicate

Vous et nous

Vous écrivez



Comme en 1814

Jean-Jacques Meyer, Lausanne

En 1798, l'invasion française et la création de l'Helvétique sur le modèle révolutionnaire ont brisé les structures de l'ancienne alliance confédérale. Le retrait des soldats étrangers en 1802 provoqua l'effondrement du régime honni sans ressusciter pour autant les autorités disparues. Vacant, le pouvoir tombe aux mains de seigneurs de la guerre qui se battent entre eux. Ce foyer d'insécurité au cœur de l'Europe n'est pas tolérable. Bonaparte leur impose l'Acte de médiation. En 1814, la fin de l'empire voit le retour d'une Diète où chaque canton dispose d'une voix.

Les puissances réunies à Vienne pour donner à l'Europe un ordre nouveau souhaitent la participation de la Confédération mais à la condition que les cantons parlent d'une seule voix. Leur incapacité à s'entendre amène le Congrès à leur proposer une version remaniée de l'Acte de médiation. La Diète finit par l'accepter du bout des lèvres. En siégeant à Vienne et en signant les actes finaux, la Confédération devient puissance européenne. Construction fragile de minorités de cultures, de langues et de religions différentes, elle risque, en prenant parti, sa cohésion intérieure. Pour éviter le retour d'une source de désordre, le Congrès lui accorde la neutralité qu'elle revendique mais lui impose une tutelle et le respect de la nouvelle Constitution qui englobe désormais des cantons francophones. Depuis le récent 9 février, comme vingt ans auparavant un certain 6 décembre, la Confédération offre le spectacle d'un pays scindé en deux qui ne sait plus ni qui il est, ni où il va. En déclarant vouloir être considérés dorénavant par l'UE comme un pays tiers, les vainqueurs renoncent de fait au statut de puissance européenne. La neutralité qui n'a pas évité cette profunde lézarde n'est plus crédible. La Suisse qui n'était pas à la conférence de Bandung en 1954 serait-elle devenue neutraliste?

Nous précisons

«Le Temps» du 21 mars 2014

L'art oratoire étant peu développé en politique fédérale, il convient de préciser que l'intervention d'Isabelle Moret au Conseil national, dans laquelle chaque énoncé se concluait par «c'est saboter le Conseil fédéral», est une épiphore et non une anaphore. L'anaphore étant la figure de style utilisée par François Hollande, et qui consiste à commencer chaque phrase par les mêmes mots.

Vos lettres, de 1500 à 2000 signes au maximum, sont les bienvenues par courriel (lecteurs@letemps.ch), par fax (022 888 58 59) ou par poste (*Le Temps*, courrier des lecteurs, case postale 2570, 1211 Genève 2). Nous nous réservons le droit de les sélectionner ou de les réduire. Vous pouvez aussi exprimer votre point de vue au café électronique du *Temps*, à l'adresse internet: www.letemps.ch/contact